



## Sécurité de la Copropriété

### Fermeture des portes

Bien que les portes comportent des systèmes de fermeture (groom), il arrive qu'à certains moments elles fassent l'objet de dysfonctionnements et se ferment mal voire pas du tout. Il est conseillé de veiller à la fermeture des portes derrière soi afin d'éviter les intrusions d'individus dans les bâtiments. Ceci vaut pour toutes les portes des bâtiments (caves, parkings...).



### Accès dans les bâtiments

N'ouvrez pas la porte d'entrée des bâtiments sans vous assurer de la personne qui accède : c'est le meilleur moyen de faciliter les intrusions et les actes de malveillance et, de ce fait, de vous rendre involontairement complice de ceux-ci.

### Accès parkings

De la même manière, quand vous accédez au parking, assurez vous qu'aucune personne inconnue n'a profité de l'ouverture et du temps de fermeture pour pénétrer dans les bâtiments.



## Visite copropriété

Mr Calzavara et le Conseil Syndical ont fait un tour de la copropriété le 04 mars 2008 matin dont voici un résumé des points principaux.

Suite à plusieurs réclamations de copropriétaires, nous avons convoqué Mr Castiglion. Celui-ci n'a pas nié les problèmes et nous a proposé de faire intervenir une autre femme de ménage à partir du lundi 10 Mars.

Afin de mieux comprendre le rapport entre la puissance de la chaufferie et les besoins de la copropriété, nous avons rencontré nos interlocuteurs à la Compagnie de Chauffage (Renaud BOUVIER, Chargé de Clientèle, et un technicien).

- Les problèmes de fuites dans les garages vont devoir être solutionnés.
- Certaines pièces de la chaufferie sont à charge de la copropriété en cas de panne (vannes, pompes, plaques de l'échangeur de chaleur...). Des dépenses d'entretien sont donc à prévoir dans l'avenir. Ces pièces sont aussi fragilisées par les dépôts de calcaire (notre eau semble particulièrement chargée en calcaire).
- Un contrat d'entretien des ventilations garage (extracteurs) doit être souscrit (environ 200 €/an).